

RAPPEL au N° d'inscription au registre des mandats : **L 8540**

En date du : **26 juin 2025**

Adresse du bien à vendre : **6 rue Georges M. Dandy . 85400 Luson**

Entre les soussignés :

Le mandant, d'une part : (Personne physique : Nom, Prénoms, Date de naissance, Nationalité, Profession, Domicile, Célibataire, Veuf, Pacsé, Concubin, Marié le, Régime matrimonial, Etat civil du conjoint. Personne morale : Raison sociale : Siège social, Rue ou voie, Code postal, Ville, Personne habilitée à consentir le mandat, Nom, Prénoms, Qualité)

Il et elle RADILLE Geneviève

**6 rue Georges M. Dandy
85400 Luson**

Et Le mandataire, d'autre part : (Cachet du titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce »)

La société SARL CD IMMOBILIER, immatriculée RCS La Roche-Sur-Yon n° 411998024, dont le siège est situé place du Docteur Giraudet à l'Aiguillon-sur-Mer. Titulaire de la carte professionnelle CPI85012017000021931 Délivrée par la CCI de la Vendée permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et gestion immobilière. « Gestion immobilière », garantie pour un montant de 110 000 €. « Transactions sur immeubles et fonds de commerce », garantie pour un montant de 110 000 € et titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20/07/72). N° 00021831403 ouvert auprès de la banque Crédit Mutuel Océan. Garantie par SEGAP, 11 rue de Grenelle - 75007 Paris Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de ALLIANZ sous le n° de police 49465052.

LA DESIGNATION ET LA SITUATION DES BIENS A VENDRE :

- restent inchangées
 sont modifiées comme suit :

LE PRIX DE VENTE

- reste inchangé
 est modifiée comme suit :

435 000 € quatre cent trente cinq mille euros

LA REMUNERATION DU MANDATAIRE :

- reste inchangée
 est modifiée comme suit :

LA REPARTITION DES HONORAIRES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR :

- reste inchangée
 est modifiée comme suit :

LA JOUSSANCE :

- reste inchangée
 est modifiée comme suit :

LES CLAUSES PARTICULIÈRES :

- restent inchangées
 sont modifiées comme suit :

ELECTION DE DOMICILE pour l'exécution du présent avenant, les parties élisent domicile à leurs adresses respectives mentionnées ci-dessus. Un exemplaire. Un exemplaire est remis ce jour au mandant.

Avenant établi à **Luson**

Le mandant

«Lu et approuvé - bon pour avenant au mandat d'origine»

Il et elle approuve, bon pour avenant au mandat d'origine

Rayés nuls : mots lignes

le **26 juin 2025**

Le mandataire

« lu et approuvé - avenant au mandat d'origine accepté»

Il et approuve avenant au mandat d'origine accepté

Il et approuve avenant au mandat d'origine accepté